

# Présence internationale

Bulletin numéro 89  
Automne 2012

## SOMMAIRE

Edito: PBI s'implante en Afrique p.2

Tournée de deux Mexicaines en France p.3

Alba Cruz et Silvia Vázquez p.4

Plaidoyer d'un avocat colombien p.5

Retrait progressif de PBI Népal p.6

PBI poursuit l'exploration au Honduras p.6

Témoignages de volontaires p.7

PBI France p.8



Celsa Valdovinos, présidente de l'organisation des femmes écologistes de la Sierra de Petatlán (OMESP) au Mexique, accompagnée par Michael Tambly, volontaire de PBI

### PBI section française

21 ter, rue Voltaire

75011 Paris

Tél. : 01 43 73 49 60

Email : [pbi.france@free.fr](mailto:pbi.france@free.fr)

[www.pbi-france.org](http://www.pbi-france.org)

« Avant, les femmes ne pouvaient jamais s'exprimer durant les assemblées, et maintenant, la majorité des personnes constituant les comités scolaires sont des femmes. La plupart d'entre nous savent désormais se défendre, nous connaissons nos droits et les hommes ne nous marchent plus dessus. Les femmes ont pris conscience de leur juste valeur. »

Celsa Valdovinos, présidente de l'OMESP dans l'Etat de Guerrero au Mexique  
Accompagnée par PBI depuis 2005, en tournée en France en octobre 2012

**pbi**  
un espace pour la paix

**Peace Brigades International** est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

## Edito: PBI s'implante pour la première fois en Afrique

Tous les groupes nationaux de PBI sont impactés par la crise, les subventions institutionnelles se réduisant fortement. L'Espagne est touchée de plein fouet. Lors du Conseil d'Administration de ce dimanche 14 octobre, nous avons fait le point. L'avenir est bien incertain.

Les Projets eux-mêmes sont concernés. Vous pourrez lire dans ce numéro le point de vue d'un ex-volontaire du Népal, qui explique pourquoi ce projet pourrait être arrêté, comme ce fut le cas de l'Indonésie en 2011. En Colombie, le gouvernement a décidé de ne plus accorder aux volontaires de PBI la lettre d'aval qui leur permettait de franchir tous les barrages. Notre travail sera plus difficile.

MAIS... dans le même temps, le projet Mexique a lancé une mission exploratoire pour étendre son action dans de nouveaux états ; une autre mission exploratoire est à l'œuvre au Honduras pour étudier si une intervention de PBI, réclamée par les Défenseurs des Droits de l'Homme (DDH), pourrait avoir lieu, malgré un contexte sécuritaire très difficile. Enfin et surtout, PBI démarre, pour la première fois de son histoire, un projet en Afrique !

C'est à l'Assemblée Générale de fin 2008 que l'idée de faire une étude sur les opportunités d'action de PBI sur ce continent a été retenue. Un Groupe de Travail Afrique a étudié la situation des droits de l'Homme en se concentrant sur 5 pays. Après un débat interne (toujours le consensus), le choix s'est porté sur le Kenya. Un Comité exploratoire constitué en 2011 a vérifié que les conditions étaient remplies : présence de risques avérés pour les DDH, gouvernement stable et responsable, sensible aux pressions extérieures, mais n'assumant pas correctement son rôle de protection des DDH, conditions générales de sécurité acceptables, intérêt de la communauté internationale pour la défense des droits de l'Homme au Kenya, existence d'un potentiel de travail pour PBI, et enfin et surtout existence d'une demande de la part d'ONG locales. Le Comité a remis ses conclusions en juillet 2012 : il existe une opportunité pour PBI, incluant l'accompagnement protecteur, le renforcement des capacités des ONG de défense des droits de l'Homme, la formation à la sécurité des DDH et des ONG et le travail de plaidoyer contre l'impunité et la corruption. Le Comité recommande de démarrer par une présence de court terme. En effet, des élections générales sont prévues le 4 mars 2013, et on se souvient que les présidentielles de décembre 2008 avaient déclenché des émeutes et des mouvements de rébellion armée très violents dans l'Ouest du pays. Un groupe de 4 volontaires a été recruté et démarrera dès novembre. A l'issue de cette période d'insertion et d'observation, si les besoins sont confirmés, un Projet de longue durée pourra être envisagé. Une perspective enthousiasmante pour ceux qui veulent travailler au développement des droits de l'Homme en Afrique !

Terminons par deux rappels : dans toutes les villes de France aura lieu du 17 au 25 novembre la semaine de la solidarité internationale. Si vous êtes partants pour organiser une manifestation contactez-nous, nous pourrions vous fournir des documents, et même une expo photo toute prête ! Enfin n'oubliez pas en cette fin d'année de renouveler vos cotisations et si possible de faire un don pour PBI France : nous en avons besoin plus que jamais !

*Georges Leperchey*

## Deux femmes mexicaines engagées pour la défense des droits humains en tournée en France

*La tournée en Europe de ces deux défenseuses mexicaines permettra de revenir sur leur combat personnel pour la préservation de l'environnement et la recherche des disparus et d'aborder plus globalement l'importance des femmes pour la défense des droits humains. Elles viendront témoigner de la situation actuelle du Mexique à travers leur expérience dans deux Etats particulièrement marqués par la violence et l'impunité à quelques semaines du retour au pouvoir du PRI (Parti Révolutionnaire Institutionnel).*

**D**epuis le début de la présence de PBI au Mexique en 1999, la majorité des personnes demandeuses et bénéficiaires d'un accompagnement international ont été des femmes. Plus de la moitié d'entre elles vivent et travaillent en milieu rural et autochtone dans les états de Guerrero et Oaxaca. PBI a été témoin de différentes formes d'agressions contre ces femmes défenseuses, dans le but de stopper leurs activités de recherche de justice ou de défense des droits de l'Homme.

L'engagement courageux et la persévérance, dont elles ont fait preuve au fil des années, leur ont permis d'avancer sur le chemin difficile de l'accès aux droits pour toutes et tous.

L'accroissement de la violence dans toutes les régions mexicaines, conséquence du crime organisé et de la "guerre contre le narcotrafic", met les défenseuses dans une situation de risque et de vulnérabilité sans précédent. Perdues au milieu des statistiques, les violences faites aux femmes, la traite des femmes et des enfants, les féminicides (en augmentation constante depuis 2007) passent presque inaperçus. Dans ce contexte régressif, les défenseuses deviennent des cibles privilégiées.

C'est de cette situation intenable que nous souhaitons parler avec ces femmes mexicaines pour montrer l'ampleur des risques auxquels elles s'exposent dans le cadre de leur travail, mais aussi pour souligner leur courage face à l'adversité.

### Nos invitées en France du 19 au 22 octobre 2012 dans le cadre d'une tournée européenne de sensibilisation

**Celsa Valdovinos, présidente et fondatrice de l'Organisation des femmes écologistes de la Sierra de Petatlán (OMESP) | Petatlán (Guerrero)**



Celsa Valdovinos a joué un rôle fondamental dans la préservation de l'environnement et l'éducation pour l'autosuffisance dans les communautés de la Costa Grande du Guerrero.

Elle a créé l'OMESP en 2000 avec son mari Felipe Arreaga afin de promouvoir la reforestation, les petits projets productifs ainsi qu'une meilleure gestion des déchets. Les tensions dans l'Etat du Guerrero liées à la présence du narcotrafic et à l'impunité générale menacent la survie même de cette organisation. PBI accompagne l'OMESP et Celsa depuis 2005. Le témoignage de cette agricultrice engagée pour la défense de l'environnement prouve l'existence d'alternatives locales à la violence.

**Blanca Martínez, Directrice du Centre Diocésain pour les Droits de l'Homme Fray Juan de Larios, A.C. | Saltillo (Coahuila)**



Militante de la première heure, Blanca Martínez a dirigé pendant 6 ans le Centre des Droits de l'Homme Fray Bartolomé de las Casas [Frayba] au Chiapas dans le contexte du conflit armé des années 1990.

Aujourd'hui à la tête du Centre Diocésain pour les Droits de l'Homme dans l'Etat du Nord de Coahuila, elle soutient inlassablement les familles de disparus dans la recherche de leurs proches. Depuis 2009, on a constaté une forte augmentation des cas de disparus dans cet Etat marqué par la « guerre des drogues » : ce sont pour la plupart de jeunes travailleurs ordinaires. Blanca Martínez dénonce également la situation des travailleurs des mines et des migrants dans cet Etat frontalier des Etats Unis.

## Les avocates Alba Cruz et Silvia Vázquez en France

*A la veille des élections présidentielles du 1<sup>er</sup> juillet 2012, PBI France a reçu Alba Cruz et Silvia Vázquez, deux avocates mexicaines engagées dans la défense des droits de l'Homme. Malgré les menaces de mort dont elles ont été victimes, ces femmes se battent pour dénoncer les actes de torture dans leur pays et pour introduire ce sujet dans le cadre des débats en cours sur la réforme de la justice pénale.*

**A**lba Cruz dirige Código DH, le Comité de Défense Intégrale des Droits de l'Homme – Gobixha dans l'Etat de Oaxaca. Elle était déjà venue en France en mai 2010 (voir Présence Internationale n° 81, été 2010). En dépit des mesures de protection accordées par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme dès 2007, les membres de son organisation font toujours l'objet de nombreuses menaces comme elle-même en avril 2012. Silvia Vázquez, avocate à la Commission Mexicaine de Défense et de Promotion des Droits de l'Homme (CMPDH) a défendu le cas de 25 policiers détenus en 2009 au sein de la base militaire de Tijuana et torturés pour essayer de leur extorquer des aveux. Son action l'a forcée à fuir son Etat de Basse Californie et à s'installer dans la capitale en 2010.

Dans le cadre d'une conférence organisée par PBI France avec la Commission ouverte Amérique latine du Barreau de Paris, elles ont pu faire part à leurs confrères français des nombreux obstacles que les avocats rencontrent quotidiennement dans leur travail, des menaces récentes à leur rencontre et de la pratique répandue de la détention arbitraire (*arraigo*).



Alba Cruz et Silvia Vázquez accompagnées par Patricia Cuba de la Commission Amérique latine du Barreau et Martin Willaume de PBI

Pour lutter contre le crime organisé, la réforme du système judiciaire en 2008 a créé la nouvelle figure de la garde à vue prolongée dans des centres de sécurité plus connue sous le nom d'« *arraigo* ». Ce mécanisme permet de détenir une personne à la demande d'un

juge en vue d'une enquête pendant une période de 40 jours, pouvant être prolongée de 40 jours supplémentaires. Une simple dénonciation par téléphone peut mener à cette détention préventive dans des centres officieux pendant laquelle on a constaté une recrudescence des cas de torture et de traitement cruels, inhumains ou dégradants (décharges électriques, asphyxie, viols...). Durant les trois premiers jours, aucune information n'est transmise aux familles. Souvent, les avocats ne peuvent pas avoir accès à ces centres de détention et les personnes appréhendées ne peuvent compter que sur un commis d'office qui se contente de signer leur ordre de mise en détention. Silvia Vázquez en a fait l'expérience directement : les policiers qu'elle défendait n'ont pas pu être approchés pendant leur incarcération.

Cette détention préventive, sans inculpation, limitée en théorie aux seuls cas supposés de crime organisé s'applique également pour réprimer les mouvements sociaux comme ce fut le cas dans l'Etat de Oaxaca lors des manifestations de 2006-2007 : 502 détentions arbitraires et 240 cas de torture ont été documentés. La responsabilité du gouvernement local dans la violation des droits de l'Homme vient d'être reconnue le 14 juin 2012 notamment grâce à l'action de Código DH.

Le recours est aujourd'hui impossible face à cette pratique qui remet en question le principe même de la présomption d'innocence. Plusieurs instances internationales se sont clairement prononcées pour la suppression de cette pratique arbitraire.

Malgré le vote en mai 2012 d'un mécanisme de protection pour les défenseurs des droits de l'Homme et les journalistes, la situation reste très fragile dans l'attente d'une application réelle de ce nouveau dispositif. C'est pour cela que ces femmes sont venues témoigner en France pour renforcer leur réseau d'appui et faire part de leur analyse de la situation mexicaine actuelle. Ces soutiens sont indispensables pour réduire le risque et dissuader les agresseurs potentiels qui ne cessent de cibler ces deux femmes et leurs organisations depuis plusieurs années. PBI poursuit son engagement auprès de ces avocates à travers l'accompagnement et l'actualisation de leur analyse de risque.

Pour aller plus loin:

- Rapport de l'ACAT sur la torture au Mexique « [Au nom de la guerre contre le crime](#) », juin 2012 (rédigé en collaboration avec des organisations mexicaines dont Código DH)
- **Le Bulletin du Barreau de Paris**, n° 23, 10 juillet 2012

## Le plaidoyer d'un avocat colombien en France : Franklin Castañeda

PBI France a reçu le président de la fondation Comité de Solidarité avec les Prisonniers Politiques (CSPP) l'une des ONG de défense des droits de l'Homme les plus anciennes de Colombie pour aborder la situation actuelle de la Colombie et le sort des milliers de prisonniers politiques.

Suite à la recrudescence des menaces à son encontre, l'avocat Franklin Castañeda a dû quitter la Colombie en mai dernier pendant plusieurs semaines. Il s'est rendu en Irlande, en Belgique, en Suisse, en Espagne et en France les 5 et 6 juillet derniers le jour même où il était à nouveau menacé par un document anonyme ciblant plusieurs défenseurs colombiens.

Durant cette tournée, Franklin Castañeda a pu rencontrer plusieurs acteurs institutionnels et s'entretenir notamment avec le Barreau de Paris et les syndicats de la situation actuelle de la Colombie près de deux ans après l'arrivée au pouvoir du président Juan Manuel Santos. Si le gouvernement fait preuve d'une volonté de dialogue avec la société civile, notre invité a souhaité attirer l'attention de la communauté internationale sur la problématique des droits de l'Homme dans son pays. En tant que porte-parole du MOVICE (Mouvement des Victimes de Crimes d'Etat), il connaît très bien la problématique de l'accaparement des terres et a partagé les limites de la nouvelle loi sur les victimes et la restitution des terres promulguée en juin 2011.

Cette loi n'a pas permis de lutter contre l'expulsion des paysans qui se retrouvent démunis face à l'occupation de leurs terres par de grands propriétaires terriens (souvent des entreprises agricoles ou extractives). Ces derniers exigent un prix exorbitant et leur réclament le remboursement des impôts fonciers, des services publics et des sommes dépensées pour améliorer le terrain. Cette situation intenable empêche dans les faits de nombreux Colombiens de pouvoir revenir sur leurs terres et perpétue cette occupation en raison d'une lutte inégale entre les entreprises et les habitants. La Colombie est aujourd'hui le pays comptant le plus de déplacés internes au monde, on estime que 4 millions de personnes sont concernées et que 6 à 10 millions d'hectares auraient été confisqués.

### Le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques

La mission première du Comité de solidarité est de rendre visite aux détenus pour veiller au respect de leurs droits et assurer la défense de plusieurs cas devant les tribunaux. C'est l'une des plus anciennes organisations de droits de l'Homme de Colombie, et parmi les premières à demander la présence de PBI dans le pays. PBI accompagne la Fondation CSPP depuis 1998, à Bogotá et à Bucaramanga, et la section de Medellín depuis 1999. La présence de nos volontaires internationaux facilite notamment l'accès aux centres de détention.

Franklin Castañeda est revenu également sur plusieurs réformes législatives engagées ou avortées qui constituent des mauvais signes du gouvernement en faveur de la lutte contre l'impunité. La réforme de la juridiction pénale militaire (*Fuero Penal Militar*) permettrait de faire juger les militaires uniquement par leurs confrères, qu'il s'agisse de crimes de droit commun ou de graves violations des droits de l'Homme. Cette réforme critiquée par de nombreux avocats et défenseurs menacerait les actions en cours de la justice ordinaire contre certains militaires impliqués dans le scandale des « faux positifs » (exécution extra-judiciaires par les forces publiques de civils innocents présentés comme des guérilleros morts au combat, on estime que plus de 3 500 personnes ont été assassinées).



Conférence organisée à Amnesty International France

Une conférence sur les prisonniers politiques en Colombie a été organisée par PBI France à Amnesty International avec le partenariat de plusieurs organisations (Fédération Internationales des ligues des Droits de l'Homme, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, France Amérique Latine, Tribunal International d'Opinion France). Cela a permis d'aborder dans les détails le sort des milliers de prisonniers politiques en Colombie, qu'ils soient membres d'un groupe armé, syndicalistes ou paysans. Les conditions précaires de leur détention et les graves violations aux droits de l'Homme qu'ils subissent sont des obstacles à la paix. Sans régler ce grave problème carcéral dont souffre la Colombie, aucune issue au conflit armé qui dure depuis près de 50 ans ne pourra être trouvée. Ce problème complexe doit d'abord être reconnu par l'Etat pour permettre une évolution de la situation actuelle.

Martin Willaume

## PBI Népal engage un retrait progressif de ses équipes

**L**es Brigades de Paix Internationales ont commencé leur travail sur le sol népalais en 2006 alors que s'achevait une violente guerre civile d'une dizaine d'années, résultat d'une rébellion maoïste contre la monarchie établie.

Dans ce contexte, PBI s'est vu confier la mission d'accompagner les défenseurs des droits de l'Homme locaux, dans un processus de démocratisation chaotique. Pendant plusieurs années, PBI a développé sur le terrain son accompagnement protecteur dans un environnement politique et social précaire : absence de constitution, conflit entre, et au sein des partis politiques, violences contre les journalistes et défenseurs de la liberté d'expression, contre les femmes et les minorités ethniques, entraves répétées aux actions visant à lutter contre l'impunité et à établir un système judiciaire fiable.

En 2012, PBI Népal et ses équipes ont ressenti le besoin de faire le point sur leur présence et sur leurs actions, confrontés à des contraintes conjoncturelles et structurelles toujours plus pressantes. La révision stratégique du projet alors mis en place devait répondre à la question suivante : en 2012, quels outils de protection PBI (par ses mandats, et ses principes) pouvait-il encore mettre en œuvre au Népal pour répondre aux besoins de protection de ses bénéficiaires ?

Le Népal est encore loin d'avoir achevé son processus de paix : si des progrès sont à noter sur la défense des droits politiques et sociaux, l'impunité reste de mise, et les grands voisins régionaux, tels que la Chine, exercent de plus en plus de pression sur les élites népalaises. Les institutions internationales continuent de

pointer du doigt de sévères dysfonctionnements, et les défenseurs subissent toujours de nombreuses menaces.

S'agissant de l'analyse des besoins des bénéficiaires, les différents entretiens menés par l'organisation ont montré que les associations locales demandaient aujourd'hui davantage d'actions portant sur la construction et le développement de capacités internes (protection, développement de procédures et de plans sécurité, etc.) que sur l'accompagnement protecteur par des volontaires.

Face à ce constat, plusieurs scénarios ont alors été envisagés, visant tantôt l'adaptation du projet, tantôt le retrait des équipes, dans le cas où l'organisation ne répondrait plus aux conditions de son mandat. Le projet, en concertation avec les bureaux PBI et les interlocuteurs locaux, a pris la décision de mettre un terme progressif à son action, ne se considérant plus comme l'acteur le plus pertinent pour répondre aux demandes des défenseurs des droits de l'Homme locaux.

Pour que le retrait de PBI Népal sur l'année 2013 se fasse dans les meilleures conditions, les équipes et les interlocuteurs locaux ont travaillé ensemble sur un plan de sortie précis et détaillé. PBI Népal doit continuer de mettre en place des actions adaptées, de déployer des volontaires sur le terrain, et d'assurer le financement d'une sortie préparée et progressive, afin que la flamme de la démocratie et de la protection des défenseurs des droits de l'Homme ne s'éteigne jamais, au pays des neiges éternelles.

*Marine Menier*

## PBI poursuit l'étude du Honduras pour évaluer une possible implantation

**S**uite aux derniers événements survenus au Honduras, il apparaît que la présence de PBI soit de plus en plus nécessaire, comme l'a souligné le Comité Exploratoire pour le Projet au Honduras, qui doit décider début 2013 de l'implantation d'un Projet dans ce pays centraméricain. Le Honduras est le pays qui détient actuellement le triste record du nombre d'homicides par habitant (86 pour 100 000 habitants selon l'ONU soit près de 20 morts violentes chaque jour).

Fin août, le Congrès a ordonné le désarmement de la Vallée d'Aguàn, une mesure qui n'a concerné que les paysans sans terre, et non pas les milices engagées par les grandes entreprises terriennes, créant un déséquilibre notable entre les deux camps. En 3 ans, ce conflit pour les terres agraires a déjà fait plus de 60 morts.

Parallèlement à l'enjeu du partage des terres, le Comité

a souligné le problème de l'impunité. Selon le Rapporteur des Nations Unies pour la liberté d'expression, cela reste l'obstacle majeur contre la liberté de la presse : trop nombreux sont les crimes (assassinats de journalistes et de défenseurs des droits de l'Homme) restés impunis. Depuis le coup d'Etat de 2009, on estime que plus de 21 journalistes ont été tués.

Le Comité Exploratoire a choisi également de se concentrer sur le cas des femmes au Honduras, au vu de la détérioration de leurs droits (notamment concernant l'accès à l'avortement). Par ailleurs, le Comité est parvenu à recueillir les fonds nécessaires pour réaliser son travail exploratoire et sera donc en mesure de préparer un plan opérationnel, ainsi qu'un plan stratégique pour le projet, qu'il présentera au conseil international de PBI en janvier 2013.

*Sarah Burnwood*

## Témoignages de volontaires

*De retour de Colombie et du Népal, Alice Tabard et Yannick Créoff partagent leur expérience sur le terrain avec PBI.*



**Alice accompagnant l'avocat Franklin Castañeda à Cali**

« Depuis fin mai, je ne suis plus volontaire de PBI. Pourtant, je travaille toujours dans le domaine des droits de l'Homme en Colombie, et il n'est pas rare que je parle encore de PBI en disant "nous".

On ne se défait pas si vite de ces 2 ans si spéciaux : ni de l'expérience, ni du contact humain, ni même de certains réflexes, par exemple en ce qui concerne les règles de sécurité, ou encore l'usage du consensus lors de la prise de décision avec mes nouveaux collègues.

Après un an à Medellín, j'ai voulu faire une année supplémentaire avec PBI afin de compléter un processus qui me tenait à cœur : l'exploration du sud-ouest du pays et l'ouverture d'une maison à Cali. J'ai ainsi pu contribuer à la continuité de la vie de l'équipe, de ses décisions, de l'analyse politique du projet Colombie sur la situation des défenseurs des régions de Medellín et de Cali. Lors de mes derniers jours dans l'équipe de Cali, c'est même moi qui ai représenté le projet en signant un nouvel accord d'accompagnement avec la présidente de l'association pour la recherche et l'action sociale, NOMADESC, que nous – pardon, cela me reprend – que PBI accompagne depuis plus de 10 ans, pour la protéger dans son travail avec les communautés indigènes, afro-colombiennes, paysannes, ouvrières et syndicales.

Les voyages sur le terrain, avec leur part d'imprévu et d'inconfort, mais aussi de passion et d'admiration pour les défenseurs ; les longues discussions de l'équipe et des assemblées du projet afin d'analyser et de décider ensemble au mieux ; les visites dans les prisons de Medellín ; l'assistance aux procès de cas emblématiques du pays ; les accompagnements difficiles des manifestations qui trop souvent se terminent par des assauts de la force publique, avec leur lot de gaz lacrymogènes et de mouvements de masses ; la solidarité et l'amitié qui règnent dans l'équipe soudée dans laquelle j'ai eu la chance de vivre ; le courage et la ténacité des défenseurs. Voilà ce que je garde de ces deux années passées avec PBI. »



**Yannick observant une manifestation pour le Tibet**

« Après un an avec PBI au Népal, que dire ? Qu'un contexte politique change vite, que PBI en tant qu'ONG peut être lent... Il y a un an le gouvernement maoïste a limité largement la possibilité pour les autorités locales de rencontrer les acteurs internationaux, ce qui inclut les ONG, les agences des Nations Unies et les diplomates. Rapidement, PBI a été limité dans sa capacité à travailler, qui implique un contact facile et fréquent avec les autorités. Fin 2011, le gouvernement a mis fin au mandat du HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme) fragilisant la communauté des droits de l'Homme au Népal. En arrière-plan, un accord entre les partis politiques, l'Etat, la police et l'armée favorise l'amnistie dans la commission Vérité et Réconciliation et la commission sur les disparitions forcées qui ont pour rôle de rendre justice pour les crimes de la guerre civile.

Le poids politique des acteurs internationaux et des ambassades occidentales diminue face à la Chine qui, en plus du grand acteur régional classique qu'est l'Inde, élargit son financement et son engagement politique, en échange d'une forte politique anti-Tibet (*One China Policy*) de l'Etat népalais. Le gouvernement réalise un changement stratégique et utilise le support financier et politique de ces deux pays pour tourner le dos aux autres acteurs internationaux. Résultat : PBI, comme d'autres ONG locales et internationales, est fragilisé dans sa capacité à agir...

L'autre dynamique, c'est qu'avec le temps, après l'accord de paix de 2006, la sécurité des activistes népalais s'est améliorée largement, la quantité de demandes faites par nos partenaires a diminué, et la nécessité pour PBI de maintenir son activité au Népal perd de son évidence. Avec le rapide *turnover* au sein des équipes de terrain et la lenteur des prises de décision par consensus, PBI a mis du temps à analyser ce nouveau contexte et à agir.

Savoir sous quelle forme PBI va poursuivre son action dans cette région d'Asie est encore à l'étude. »

**Prochaines journées d'initiation  
de PBI France  
Samedi 20 octobre à Paris**

*Cette journée vise à accueillir et orienter les personnes intéressées par la non-violence, la prise de décision au consensus, l'accompagnement international, et la protection des droits de l'Homme. Elle est ouverte à toute personne intéressée par ces thématiques que vous souhaitez ou non vous engager comme bénévole ou volontaire au sein de PBI. Organisée de façon progressive, elle comprend une présentation des principes régissant l'action de PBI ainsi que des mises en situation. Il est donc nécessaire d'être présent durant toute la journée.*

**Matinée (10h-13h)**

- Accueil et présentation du déroulement de la journée
- Introduction : présentations croisées des participants
- Présentation des principes régissant l'action de PBI : non-violence, prise de décision par consensus et protection des droits de l'Homme (présentation globale des associations accompagnées)
- Exercice sur la notion de non-violence : débriefing et situation de la non-violence dans l'action de PBI
- Exercice de mise en situation sur la notion de consensus et prise de décision en groupe, débriefing

**Après-midi (14h-18h)**

- Rencontre avec un-e ex-volontaire et les défenseures mexicaines Celsa Valdovinos et Blanca Martínez (voir p. 3)
- Pause café
- Présentation des actions et du fonctionnement de PBI en France et modes d'investissement bénévole
- Bilan de la journée et foire aux questions

**Bulletin d'inscription**

(à renvoyer par mail à [pbi.france@free.fr](mailto:pbi.france@free.fr)) \*

<Veuillez indiquer la date et la ville>

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

\* Une participation de 10€ vous sera demandée pour la participation à la location de salle.

**S'impliquer avec PBI**

**>>> Devenir bénévole**

- Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut
- avoir un peu de temps à donner ;
  - être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

**>>> Nos actions**

**Appui aux projets**

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

**Réseau d'appui / réseau d'alerte**

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

**Communication**

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participe PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-section française doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes etc.

**>>> Devenir volontaire**

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains ou l'anglais (et être disposé à apprendre la langue du pays) pour les projets en Asie ;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site Internet : [www.pbi-france.org](http://www.pbi-france.org)

**REJOIGNEZ-NOUS**

**Je deviens membre de PBI-section française**

Adhésion au tarif

◇ Normal, 30 euros

◇ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 euros

◇ De soutien, 60 euros

L'adhésion comprend l'envoi du Rapport annuel et les invitations aux événements de PBI en France. Elle ne comprend pas l'abonnement au bulletin trimestriel Présence internationale.

**Je m'abonne au bulletin Présence internationale** ◇ 10 euros par an

**Je souhaite participer aux activités de PBI dans ma région**

◇ Suivi des missions

◇ Organisation d'événements

**Je souhaite faire un don de**

◇ 30 euros,

◇ 60 euros,

◇ 100 euros,

◇ Autre : ..... euros

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

**Adresse** : .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Tel.** : ..... **Email** : .....